

- FICHE BONNE PRATIQUE -

APICULTURE : QUAND PRÉSERVATION DE L'ABEILLE SAHARIENNE RIME AVEC CRÉATION DE REVENU

L'abeille saharienne est l'une des trois espèces peuplant les ruchers du Maroc. Elle vit dans le Sud marocain, plus particulièrement dans les oasis du Tafilalet. C'est une espèce adaptée aux conditions climatiques oasiennes. Le nom Tinejdad d'origine berbère est composé de Tin (celle de) et Jdad (oiseaux) ce qui signifie « celle des oiseaux » en référence au rôle de refuge que jouait cette oasis pour une multitude d'oiseaux venus du nord et du sud du Sahara.

Les principales ressources mellifères sont ici le palmier dattier, plusieurs espèces d'arbres fruitiers, l'acacia et le jujubier. Le maïs et l'orge alimentent les populations, des luzernières et diverses légumineuses entretiennent un bétail important et, le long des routes et des pistes, sont plantés des eucalyptus et des tamaris.

Dans les étendues désertiques croissent des genêts, des saxifrages, des composées épineuses, des trèfles qui fleurissent à des époques différentes et assurent une importante production de miel pour la consommation de très bonne qualité.

C'est dans cette ambiance que vit l'abeille saharienne.

L'apiculture oasienne se faisait auparavant dans des ruches traditionnelles, sans procéder à la transhumance, ce qui donnait classiquement un miel mélangé et commercialisé en vrac. Mais un apiculteur oasien de Tinjedad, s'est organisé pour valoriser le miel de l'abeille jaune en procédant à la transhumance et en construisant une unité de conditionnement du miel.

OBJECTIF DE L'EXPÉRIENCE

Valoriser le potentiel naturel apicole pour créer une activité économique durable.

PHASE 1 : UNE ACTIVITÉ STRUCTURÉE AUTOUR DE LA TRANSHUMANCE

Après une formation assurée par l'Institut de la Recherche Agricole au profit des fils des agriculteurs en 2006 et la rencontre avec un spécialiste, Ahmad Ben Baghat et son père décident de s'engager dans l'apiculture en vendant leur bétail pour acheter 12 ruches. A la fin 2007, les Ben Baghat ont 50 ruches.

La participation en 2006 à une rencontre d'échange avec les apiculteurs de la région de Ferkla et ceux des régions voisines lui permet de renforcer ses capacités dans ce domaine. A cette époque la production était informelle. Ils

produisaient et vendaient en vrac aux personnes qu'ils connaissaient. C'est pourquoi dès 2007, M. Ben Baghat choisit de procéder à la transhumance de ses ruches. Cette opération lui permet de produire différents types de miel clairement identifiés tout en s'appuyant sur les caractéristiques de l'abeille saharienne.

Avant de procéder à la transhumance, l'apiculteur explore les régions pour identifier les plantes qui caractérisent chaque zone et qui vont être butinées par l'abeille saharienne.





Formation à l'apiculture

◆ Parole d'acteurs

« J'ai vendu ma vache pour acheter 12 ruches ».

Mais également pour choisir les zones qui ne sont pas occupées par l'abeille noire afin d'éviter l'invasion de ses ruches et préserver l'abeille. Après la transhumance, le miel est extrait et récolté dans des lots numérotés selon la zone de la transhumance et la date d'extraction facilitant la traçabilité du produit.

En hiver, l'apiculteur procède à la transhumance dans des régions avec arbres fruitiers pour assurer la nourriture de l'abeille pendant cette saison froide. En cas de sécheresse, il procède à une extraction partielle du miel pour garantir une réserve alimentaire à l'abeille.

Au fil des années, la production

PHASE 2 : S'ORGANISER POUR COMMERCIALISER

◆ Parole d'acteurs

« Avant on travaillait chez les autres mais grâce à ce projet, on est autonome et on reçoit d'autres ouvriers ».

augmente et emploie 4 ouvriers. En 2012, l'ORMVAT délivre du matériel d'extraction et des ruches dans le cadre du projet INDH. Le Roi se rend à la coopérative dans le cadre de ce projet en 2013. En 2015, l'ONSSA délivre une autorisation sanitaire qui permet d'assister aux événements nationaux et internationaux. La demande augmente suite à la participation à ces événements.

Pour valoriser ces productions, il construit en 2017 une unité d'extraction et de conditionnement selon les normes de l'Office National de la Sécurité Sanitaire des Aliments(ONSSA). Ces normes garantissent le respect des bonnes pratiques d'hygiène afin

d'assurer un produit sûr et sain.

Le conditionnement du miel se fait dans des emballages qui répondent aux critères de l'étiquetage (poids, type du produit, date de péremption, label de l'autorisation sanitaire...) contribue à une meilleure visibilité et un gain de confiance des clients. Ainsi la quantité des produits commercialisés a relativement augmentée par rapport aux périodes précédentes où la commercialisation était faite en vrac sans transhumance.

LES ACTEURS

- ORMVAT : a contribué par l'apport des 40 ruches vides et le matériel d'extraction du miel, l'organisation des formations dans le domaine de l'apiculture ou encore d'un voyage d'étude au profit des apiculteurs pour partager les savoir-faire dans ce domaine.
- INDH : participation par 75 ruches vides
- ONCA : il a contribué par l'organisation des formations en gestion des coopératives.



Intervention sur la ruche

POINTS FORTS - POINTS FAIBLES

LES POINTS FORTS

La valeur nutritive du produit extrait constitue un point fort pour le projet puisque le miel est considéré comme un produit noble

Le développement du projet a permis de diversifier les produits élaborés tel que la gelée royale, le pollen, les différents types de miel (Accaciaradiana, thym, jujubier, tamaris, multifleurs) élargissant ainsi la gamme des produits commercialisés.

L'autorisation sanitaire délivré par l'ONSSA lui permet de participer aux salons nationaux et internationaux ce qui a permis d'accéder à d'autres marchés.

La disponibilité de la main d'œuvre qualifiée qui suit l'actualité et les nouvelles de ce domaine.

LES POINTS FAIBLES

Les variations climatiques à savoir la sécheresse, le vent et l'excès de la chaleur plus les prédateurs de l'abeille sont des facteurs limitant. Des précautions doivent être prises lors de la transhumance pour éviter l'invasion de l'abeille noire et l'infestation d'autres ruchers dans l'oasis.

La transhumance est un travail dur et nécessite la main d'œuvre et les moyens de transport. Le manque d'eau constitue un facteur limitant puisqu'elle rend la transhumance difficile à réaliser.

Parole d'acteurs

« Le miel est un médicament ».

RÉSULTATS - PERSPECTIVES

Depuis la création de la coopérative la production du miel est passée de 300kg à 4000kg par an.

Elle a contribué à la création de revenu pour la famille composée de 12 personnes et la création de 4 emplois d'ouvriers agricoles. L'un de ses fils a même quitté l'Espagne pour travailler avec son père dans ce projet. La commercialisation des produits de la coopérative se fait de manière organisée et selon les consignes de l'ONSSA en respectant les normes d'emballage et de conditionnement.

A l'arrivée, en 2012, 2016 et 2017, ils ont remporté la médaille d'argent pour le miel de thym au Salon International Agricole de Meknès(SIAM).

Ils visent aujourd'hui l'amélioration de la production de miel, de propolis et de pollen, grâce à leurs nouvelles connaissances techniques acquises lors des formations organisées par l'ONCA et l'ORMVAT. Ils visent également le développement d'autres produits tels que la gelée royale et le venin d'abeille.

Contact

Benbaghat Mouhamed
+212 (0)666945398

Miel.de.sahara@gmail.com



Intervention sur la ruche

 Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

 الوكالة الوطنية للتنمية مناطق الوديان و شجر الأركان
ANDZOA
Agence Nationale pour le Développement
des Zones Oasiennes et de l'Arganier

 gef



 RADDO
RESEAUX ASSOCIÉS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES SAHARA



Rédaction : Soukaina Allaoui,
Mohamed Elouali, Lahcen Kabiri
et Ahmed Jaakou (AOFEP)
Coordination : Jean-Baptiste
Cheneval (CARI)
Mise en page : Géraldine
Allemmand et Estelle De Marco
(CARI)
Production et copyright
CARI 2018

